



JUL 06 2015

MISSION PERMANENTE DU TOGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
336 E 45th Street, 6th floor, New York, N.Y. 10017

646/MPT-ONU/yw/2015

La Mission Permanente du Togo auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat des Nations - **Comité 1540**- et a l'honneur de lui transmettre les vifs remerciements du Gouvernement togolais pour la participation, les 15 et 16 juin 2015 à Lomé, des deux Experts du Comité à l'atelier sur l'élaboration du plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution pertinente du Conseil de sécurité.

La Mission Permanente voudrait également faire tenir ci-joint au Comité, le Plan quinquennal 2016-2022 sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

La Mission Permanente du Togo auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat des Nations Unies – Comité 1540- les assurances de sa haute considération/. *MLK*

New York, le 6 juillet 2015

SECRETARIAT DES NATIONS UNIES

- Comité 1540

NEW YORK





N° 1069 /MAEC/CAB/DADS/DVQDMP

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Togolaise présente ses compliments au Président du Comité 1540, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Espagne auprès des Nations Unies et a l'honneur de lui adresser les vifs et sincères remerciements du Gouvernement Togolais pour sa disponibilité et sa franche collaboration dans la mise en œuvre de la Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes de destruction massive.

Le Ministère voudrait témoigner sa profonde gratitude aux deux Experts du Comité 1540 qui ont assisté le Togo lors de l'atelier d'élaboration du plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1540 tenu à Lomé les 15 et 16 juin 2015.

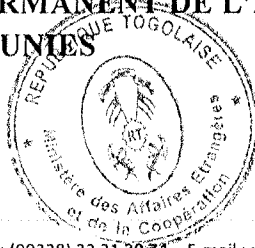
Il voudrait à cet effet, lui faire parvenir ci-joint, le plan quinquennal visant l'application des dispositions de cette Résolution au Togo.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Togolaise remercie le Président du Comité 1540, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Espagne auprès des Nations Unies de son aimable collaboration et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. /-

LOME, LE 29 JUIN 2015

**S.E.M. ROMAN OYARZUN MARCHESI,
PRESIDENT DU COMITE 1540, AMBASSADEUR
ET REPRESENTANT PERMANENT DE L'ESPAGNE
AUPRES DES NATIONS UNIES**

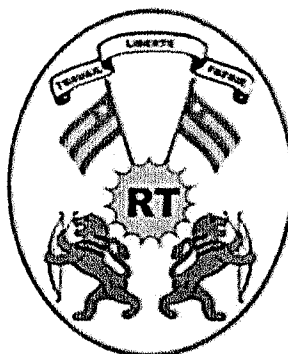
NEW YORK



M. Yaguirin
MISSION PERMANENTE DU TOGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
PORTUGAL, 11/12/2015 S/No
DSD

REPUBLIQUE

TOGOLAISE



**PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA MISE
EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 1540 (2004)
AU TOGO**

2016-2022

Au regard de sa situation géostratégique associée aux opportunités d'affaires qu'il offre surtout son port en eau profonde, l'extension de son aéroport, l'assainissement du climat des affaires et la densité de son réseau industriel, le Togo est devenu de nos jours, une plaque tournante et un grand carrefour d'échanges commerciaux et de transaction des produits de toutes sortes dans la sous-région ouest africaine.

Ce contexte a comme corollaire le trafic des produits dangereux, la piraterie maritime et l'accroissement de la violence et des actes terroristes. Les implications de cette situation fragilisent la stabilité et annihilent tous les efforts de développement du Togo. Il faut ajouter à ces facteurs internes, les facteurs extérieurs qui sont liés à la détérioration du tissu sécuritaire en Afrique de l'Ouest caractérisée par les menaces des groupes terroristes. Ces menaces sont aussi exacerbées au Togo par la porosité de ses frontières avec trois pays frontaliers qui offre une circulation importante des biens et des personnes.

Face à cette situation dans laquelle les enjeux de paix et de sécurité ont pris le pas sur les programmes de développement, le Gouvernement Togolais a souscrit aux différents instruments juridiques internationaux en charge des questions de désarmement et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est à ce titre que le Togo a adhéré entièrement aux fondamentaux et aux obligations de la Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Adoptée sous chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la Résolution 1540 est une opportunité pour le Togo de contribuer aux efforts de lutte contre le terrorisme et la prolifération d'armes de destruction massive, surtout d'empêcher leur acquisition par des acteurs non étatiques.

S'agissant de la mise en œuvre de la Résolution 1540 par le Togo, il faut rappeler que même s'il existe quelques institutions de l'Administration publique et des normes législatives qui s'occupent de la gestion des produits dangereux tels que les armes de destruction massive, il faut également relever qu'il persiste un certain nombre de préoccupations relatives au renforcement du cadre pénal, institutionnel et des capacités en ressources humaines et matérielles.

Ces préoccupations sont plus illustratives dans la mise en œuvre des dispositions des conventions en charge de la non prolifération des armes chimiques, nucléaires et biologiques, car le Togo ne dispose pas encore des autorités nationales chargées de l'application de ces conventions au plan national. A ces problèmes structurels, il faut aussi déplorer les niveaux d'expertise des membres du comité interministériel impliqués dans la mise en œuvre de cette Résolution au Togo.

Pour venir à bout de ces problèmes en vue d'une bonne application des obligations de la Résolution, le plan d'action national décliné en dix (10) activités a été élaboré par le Togo.

Les principales activités prévues par le plan quinquennal d'action du Togo pour la mise en œuvre de la Résolution 1540

Activité 1 : Renforcer le cadre législatif ;

Activité 2 : Mettre à jour de certains textes relatifs à la mise en œuvre de la R1540 ;

Activité 3 : Mettre en œuvre des Conventions au plan national ;

Activité 4 : Lutter contre la fièvre charbonneuse et les zoonoses émergentes au Togo ;

Activité 5 : Sécuriser les échantillons (agents pathogènes) au niveau des laboratoires et le contrôle de l'entrée et de la sortie des échantillons (exportation des échantillons) ;

Activité 6 : Renforcer les mesures pénales ;

Activité 7 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles ;

Activité 8 : Fournir l'assistance en Equipements et outils de mise en œuvre ;

Activité 9 : Etablir une coordination avec le secteur privé et la société civile ;

Activité 10 : Renforcer la coopération avec le Comité 1540.

**PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA RÉSOLUTION 1540 (2004) AU TOGO (2016-2022)**

Activités		Domaines			Responsabilités	Délais d'exécution du plan	Financement des activités	
		Chimiques	Nucléaires et Radiologiques	Biologiques		2016-2022	Budget national	Partenaires techniques et financiers
1	Renforcer le cadre législatif		Ratification des textes		Ministères : Affaires Etrangères, Justice et Parlement	2016-2021	National	AIEA, TICE, ZEAN, Fournisseurs d'Assistance
		Loi de mise en œuvre de l'Autorité	Loi sur la radioprotection	Loi de mise en œuvre de l'Autorité Loi sur l'utilisation des OGM	Ministères Affaires Etrangères, Santé, Défense Agriculture Justice	2016 - 2018	National	OIAC, CIAB, TNPAN, ONUDDC, Fournisseurs d'Assistance
2	Mettre à jour de certains textes relatifs à la mise en œuvre de la R1540		Adhésion au protocole relatif aux petites quantités de matières		NLO, NLA, Ministère des Affaires Etrangères, Défense	2 ^e Trimestre 2016		

3	Mettre en œuvre des Conventions au plan national	Mise en place de l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques (ANIAC)	- Mise en place de l'Autorité de radioprotection, de sûreté et de sécurité nucléaire	Mise en place de l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes biologiques (ANIAB)	Ministères impliqués et Organisations de la société civile	2016-2018	National	OIAC, CIAB, ICAN Fournisseurs d'Assistance
4	Lutter contre la fièvre charbonneuse et les zoonoses émergentes au Togo			Protection de la population et du cheptel et à la réduction des effets des foyers du charbon bactérien	Ministères de la Santé, Agriculture, Enseignement Supérieur, Environnement	2017-2022	National	OMS, OMSA, CIAB, Fournisseurs d'Assistance
5	Sécuriser les échantillons (agents pathogènes) au niveau des laboratoires et le contrôle de l'entrée et de la sortie des échantillons (exportation des échantillons)			Transformer les procédures en Décrets pouvant s'imposer à tous avec des sanctions	Ministères de la Santé, Enseignement Supérieur	2016-2018	National	OMS Fournisseurs d'Assistance
6	Renforcer les mesures pénales	Renforcement des dispositions pénales			Ministères Techniques	2016-2018	National	OIAC, CIAB, ONUDC, Fournisseurs d'Assistance

7	Renforcer les capacités techniques et opérationnelles	Atelier de sensibilisation	Point focal, Gouvernement, UNREC	Trimestre 3 2016	National	Comité 1540, Fournisseurs d'Assistance
		Assistance technique aux laboratoires nationaux				
		Atelier national sur le contrôle des biens stratégiques	Point focal, Douanes, Défense, Sécurité, UNREC.	1 ^{ème} Semestre 2017	National	OIAC, AIEA, CIAB, OMSA Fournisseurs d'Assistance
		Formation des formateurs dans le domaine de contrôle aux frontières	Point focal, Douanes, Défense, Sécurité, UNREC.	2 ^{ème} Semestre 2017	National	Comité 1540, OIAC, AIEA, CIAB, OMD, Fournisseurs d'Assistance
		Formation des cadres des FAT à l'identification des produits dangereux	Point focal, Défense, CNALPC, UNREC.	2018	National	Comité 1540, OIAC, AIEA, CIAB, Fournisseurs d'Assistance

		Participation aux différentes rencontres internationales (Ateliers, Séminaires) relatives à l'application de la Résolution 1540	Point focal, Ministères impliqués	2016-2022	National	UNODA, UA, CEDEAO, Fournisseurs d'Assistance
8	Fournir l'assistance en Equipements et outils de mise en œuvre	Identification des besoins en équipements	Douanes, Défense, Santé, Agriculture, Enseignement Supérieur Sécurité, UNREC, Comité 1540, UNODA	2017-2022	National	OMD OIAC, AIEA, CIAB, Fournisseurs d'Assistance
		Acquisition des équipements et maintenance				
		Appui institutionnel et formation des spécialistes et des chercheurs				
9	Etablir une coordination avec le secteur privé et la société civile	Identification des secteurs concernés (sociétés minières, industriels etc.), Union des ONG du Togo, Associations (RASALT)	Point focal, Ministères impliqués	2016-2022		
10	Renforcer la coopération avec le Comité 1540	Mise à jour de la Matrice et l'élaboration des rapports d'activités	Point focal	2016-2022		